



MORSANG / FLEURY HANDBALL



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021-2022

Ce dossier est à **envoyer** chez Mme Pignon Patricia , 13 square Louise Michel 91390 Morsang /orge,
ou à **déposer** dans la boîte aux lettres au 15bis rue cure d'air, 91390 Morsang sur Orge

Conditions d'adhésion pour une création ou un renouvellement pour un mineur :

- ✓ Le licencié pratiquant doit fournir une attestation de santé (fourni par le club)(à scanner), après avoir renseigné un questionnaire qu'il conservera (ce document personnel est confidentiel) :
- ✓ S'il coche la case NON à l'attestation de santé, alors cette attestation suffit.
- ✓ S'il coche OUI à l'attestation, alors le licencié devra impérativement produire un nouveau certificat médical
- ✓ 1 photo couleur (à scanner)
- ✓ 1 autorisation parentale FFHB pour les mineurs (fournie par le club)(à scanner)
- ✓ 1 autorisation parentale club (fournie par le club)
- ✓ le règlement intérieur du club signé du pratiquant et des parents/représentant légal pour les mineurs.
- ✓ Photocopie de la pièce d'identité de l'adhérent pratiquant.
- ✓ La cotisation annuelle d'un montant de :
Suite au manque de compétition dû à la situation sanitaire sur la saison 2020-2021, le club octroi en plus des 10% de l'an passé, un avoir de 40€ à déduire de la cotisation.

SAISON 2021-2022		
Catégorie	Année de naissance	cotisation
Seniors	2002 et avant	198,00 €
Moins 18 ans	2003, 2004 & 2005	180,00 €
Moins 16 ans	2006 & 2007	162,00 €
Moins 14 ans	2008 & 2009	162,00 €
Moins 12 ans	2010, 2011 & 2012	153,00 €
Ecole de hand	2013, 2014, 2015 & 2016	153,00 €
Babyhand	2017 & après	153,00 €
loisirs		148,00 €
Handfit (1 séance/sem)		144,00 €
Handfit (2 séances/sem)		166,00 €
Handensemble		148,00 €
Dirigeant		12,00 €



Suivez-nous sur
www.mfhb91.com



Souhaitez-vous payer par carte bancaire : OUI ☐ NON ☐

50% de réduction à partir de la troisième licence pleine (la moins chère) d'une même famille (enfants mineurs), hors dirigeante.
Pour les paiements par chèque, libeller à l'ordre de **Morsang-Fleury Handball**
(Les coupons sport et les chèques vacances sont acceptés).
Les tickets loisirs ne seront acceptés que s'ils sont accompagnés de la cotisation.

Toute demande de facture devra se faire par courriel à **celine.lievin@mfhb91.com**

Demande de facture : oui ☐ non ☐

Tout dossier incomplet ne sera pas validé

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

Siège social : 27 rue Jules ferry – 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146 Site internet : www.mfhb91.com

- Facebook : Morsang-Fleury Handball – Courriel : 5891026@ffhandball.net

N° SIRET: 499 663 912 00016- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 -

N° agrément jeunesse et sports : 91S912



FFHAnDBALL

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE LICENCIÉ MINEUR

Dans le cadre de la demande de ma licence auprès de la FFHandball *, je soussigné atteste avoir rempli le Questionnaire de santé ci-après.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence.

J'ai répondu **NON** à
chacune des rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je transmets
la présente attestation
au club au sein duquel
je sollicite le renouvellement
de ma licence*

J'ai répondu **OUI** à une ou
plusieurs rubriques du
questionnaire



*dans ce cas : je suis informé
que je dois produire à mon
club un certificat médical
datant de moins de 6 mois et
attestant l'absence de
contre-indication à la pratique
du handball*

Nom et prénom du licencié mineur :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

Attestation du représentant légal :

Nom et prénom du représentant légal :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

** Questionnaire applicable dans le cadre d'une création ou d'un renouvellement de licence uniquement lorsque le licencié est mineur.*

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047
94046 CRÉTEIL Cedex

T. +33 (0)1 56 70 72 72
F. +33 (0)1 56 70 73 00

ffhb@ffhandball.net
www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Conformément à la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020

Questionnaire de santé

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Tu te sens très fatigué(e) ?		
Tu as du mal à t'endormir ou te réveilles souvent dans la nuit ?		
Tu sens que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Tu te sens triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Tu ressens une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Question à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il mort subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE DU CLUB

Je soussigné, Madame, Monsieur (1) :

.....

Père, Mère, Représentant légal (1) de l'enfant :

.....

Autorise les responsables du club de Morsang-Fleury Handball à prendre toutes les dispositions en cas d'accident pendant un match ou lors d'un entraînement survenu à mon enfant désigné ci-dessus ainsi qu'aux autorités médicales intervenantes.

J'autorise également le responsable d'équipe à signer toute décharge nécessaire à la sortie de mon enfant du dit établissement.

Vous êtes invité(e) à signaler sur cette autorisation toute allergie aux médicaments ou tout autre contre-indication :

.....

.....

.....

Autorise également que l'enfant soit transporté dans le véhicule particulier du responsable ou de toute autre personne désignée par le responsable ou dans le véhicule des parents de membre licencié à Morsang-Fleury Handball ou par tout autre moyen de transport choisi par le club lors des déplacements pour les rencontres amicales ou officielles.

Droit à l'image : j'atteste être informé(e) que la FFHB, la ligue, le comité et/ou le club dont je relève peuvent être amenés, dans le strict cadre de la promotion et du développement du hand-ball, à utiliser des photographies prises à l'occasion de manifestations organisées par eux et à les publier sur le site internet du club (www.mfhb91.com) et/ou sur la page Facebook du club (www.facebook.com/Morsang-FleuryHandball).

Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus, veuillez cocher la case ☐.

J'ai noté que je dois m'assurer à chaque entraînement, match ou déplacement, de la présence d'un responsable du club et remettre mon enfant à celui-ci. En cas d'absence du responsable, 15 minutes après l'horaire d'entraînement ou de rendez-vous, l'activité est annulée.

J'ai également noté que les responsabilités du club s'arrêtent à la fin des entraînements et des compétitions. Si mon enfant se déplace seul, je décharge le club de toute responsabilité concernant son transport.

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à m'y conformer.

Date et signature, précédée de la mention manuscrite «**LU ET APPROUVE**» des deux parents ou représentant legal.

1 : rayer la mention inutile

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB MORSANG FLEURY HANDBALL

ARTICLE 1 – RESPECT DU REGLEMENT

Tous les adhérents du club de Morsang/Fleury Handball sont tenus de respecter le présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU CLUB

Morsang-Fleury Handball a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du handball à Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club doivent être des éducateurs pour les adhérents.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITES DU CLUB, DE SES DIRIGEANTS, ENTRAINEURS ET ARBITRES

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Handball les dirigeants, entraîneurs et arbitres du club sont responsables des officiels, des joueurs et des spectateurs et sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect de l'arbitre et des joueurs, avant, pendant et après les rencontres.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DES AUTRES ADHERENTS

Les adhérents sont tenus d'informer leur entraîneur de toute absence à une rencontre ou un entraînement. L'adhésion au club implique de participer aux entraînements. L'attention des parents des adhérents mineurs est particulièrement attirée sur ce point.

Aucun adhérent n'est autorisé à s'entraîner sans la présence d'un entraîneur ou d'un dirigeant du club.

En compétition, les adhérents représentent Morsang/Fleury Handball et sont tenus au strict respect des règles sportives et de la morale.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES DES DIRIGEANTS ET ENTRAINEURS

La prise en charge des adhérents mineurs par les dirigeants, entraîneurs s'effectue à l'entrée des vestiaires au maximum un quart d'heure avant le début des entraînements et à l'horaire de convocation pour les matchs.

Elle cesse dès la sortie des vestiaires après l'horaire d'entraînement ou après les rencontres.

Les entraîneurs engagent leur responsabilité en cas d'incident ou d'accident, ils doivent en conséquence être majeurs.

ARTICLE 6 – PARTICIPATION DES PARENTS DES ADHERENTS MINEURS

Les parents d'adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes.

Ils s'engagent à s'assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement sera annulé.

En cas de récidive, l'équipe concernée sera retirée des compétitions jusqu'à la fin de la saison en cours.

ARTICLE 7 – FAUTES ET SANCTIONS

Il appartiendra au conseil d'administration d'apprécier les fautes et d'ajuster les sanctions.

Est considérée comme faute, tout manquement au respect des règles de la Fédération Française de Handball et au présent règlement intérieur du club.

Les sanctions iront de l'avertissement à la radiation suivant la gravité de la faute. Toute sanction à l'égard d'un adhérent mineur sera notifiée par courrier à ses parents ou tuteurs le cas échéant (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 8 – CONTESTATIONS LITIGES

Toute décision disciplinaire prise par le conseil d'administration à l'encontre d'un adhérent peut être contestée par celui-ci dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification de la sanction. Le conseil d'administration dispose ensuite d'un délai de deux semaines pour examiner l'appel. (§ article 8.2 des statuts de l'association Morsang-Fleury Handball)

ARTICLE 9 – CONDITIONS D'ADHESION

L'adhésion au club prend effet à la date de dépôt du dossier complet d'inscription et du règlement de la cotisation jusqu'au début de la saison suivante. Les renouvellements d'inscription pour la saison à venir seront pris à partir de l'assemblée générale du club de la saison en cours.

ARTICLE 10 – AMENDES INFLIGEES AU CLUB

Tout adhérent, même mineur faisant l'objet d'amendes prononcées par les instances dirigeantes du Handball (Comité Départemental, Ligue Régionale, Fédération Française) ou ayant commis des actes ayant entraînés l'application d'amendes au club par ces mêmes instances devra acquitter lui-même le montant de ces amendes dans un délai de quinze jours sous peine de radiation immédiate.

ARTICLE 11 – ACCIDENTS ET ASSURANCES

La licence délivrée par la fédération française de handball ouvre droit au contrat d'assurance FFHB / MMA. Il s'agit d'un contrat d'assurance multirisque couvrant pour les assurés en outre la responsabilité civile des assurés, les accidents corporels et l'assistance.

Toutefois chaque licencié a la possibilité de souscrire à titre personnel des options complémentaires des garanties de base. En cas d'accident, une déclaration d'accident devra être remplie par voie électronique (<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>) dans les 5 jours.

ARTICLE 12 – PRODUITS INTERDITS

Tout adhérent joueur s'engage à respecter la législation et les règlements relatifs à l'interdiction de l'usage de substance dopantes et subir, en conséquence tout examen et prélèvement éventuel.

ARTICLE 13 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES - (RGPD)

L'utilisation des données personnelles collectées par le club permet de vérifier et valider les inscriptions, de communiquer lors des événements ou activités des sections, de mettre en place des échanges spécifiques avec l'adhérent(e) en relation avec le fonctionnement du club. Les données d'identification (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse, CP, ville, n° de téléphone et adresse mail) sont communiquées aux Fédérations sportives correspondantes à leur sport afin d'obtenir les licences pour les adhérents. Ces données sont également utilisées pour la répartition des subventions et de l'abandon de créances.

Si vous avez besoin d'information complémentaire et conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez exercer vos droits en nous transmettant le formulaire disponible sur demande.

NOM : **PRENOM :**

Date et signature, précédée de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE » :

RENSEIGNEMENTS POUR ETABLIR LA LICENCE OU CORRESPONDANCE

A compléter en **MAJUSCULE** et d'une manière la plus **lisible** possible !

Concernant l'adhérent :

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme ☐ Taille en cm : DROITIER / GAUCHER/ AMBIDEXTRE

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

Pays : Nationalité :

Courriel (en majuscule):

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Concernant la mère de l'adhérent ou de son représentant légal 1 : (si adhérent mineur)

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme

Nom :

Courriel :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

Concernant le père de l'adhérent ou de son représentant légal 2 : (si adhérent mineur)

Civilité : ☐ Homme ☐ Femme

Nom :

Courriel :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

**Notre club recherche des partenaires. Vous pouvez-nous aider !
Vous trouverez joint à ce dossier une fiche explicative sur l'enjeu du
mécénat et du sponsoring au sein du MFHB91**

MORSANG- FLEURY HANDBALL (MFHB91)

Siège social : 27 rue Jules Ferry – 91 390 Morsang sur Orge – Tél. : 0771223146

Site internet : www.mfhb91.com - Facebook : Morsang-Fleury Handball – Courriel : 5891026@ffhandball.net

N° SIRET: 499 663 912 00024- Association sportive fondée en 2007 – régie par la loi du 19 juillet 1901 - N° agrément jeunesse et sports : 91S912